

Saint-Honoré Techno Media

SICAV ACTIONS INTERNATIONALES

Forme juridique : **Société d'Investissement à Capital Variable**

Date d'agrément COB : **10 juillet 1998**

Orientation : **Actions internationales**

Gestionnaire financier : **Edmond de Rothschild Asset Management**

Dépositaire : **La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque**

Degré de risque : **Fort**

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Saint-Honoré Techno Media est une SICAV investie en actions de sociétés spécialisées dans la technologie de l'information, la communication et les nouveaux média, et en particulier les services et les équipements liés à Internet, aux télécommunications, au câble et à la télévision. Le portefeuille peut également s'intéresser minoritairement à d'autres technologies et services à forte croissance et valeur ajoutée. Les zones géographiques prépondérantes sont : les Etats-Unis et l'Europe, sans exclure le reste du monde.

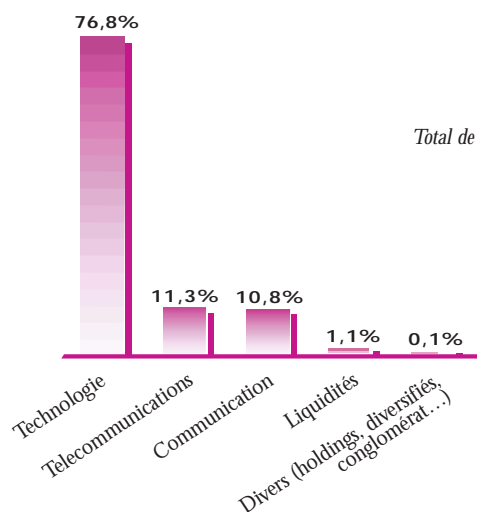
Degré minimum d'exposition au risque action : 60%.

ORIENTATION DE PLACEMENT :

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui souhaitent diversifier leur portefeuille en bénéficiant du potentiel de croissance des technologies de l'information.

Durée minimale de placement recommandée : supérieur à 2 ans.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2003 :



Total de l'actif net : 58,1 M€

PERFORMANCES* AU 31/12/03

Durée	Performance	Classement	Quartile
5 ans	-29,9 %	8 ^{ème} sur 35	1 ^{er}
3 ans	-59,2%	71 ^{ème} sur 142	2 ^{ème}
1 an	22,6%	84 ^{ème} sur 170	2 ^{ème}

(Source : Edmond de Rothschild Asset Management)

* Les performances passées indiquées ne préjugent en rien des résultats futurs.

SAINT-HONORÉ TECHNO MEDIA

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice :

Le dernier jour de Bourse du mois de septembre.

Valeur liquidative d'origine :

76,22 Euros.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Journalière, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris SA).

Conditions de souscription et de rachat :

Centralisés chaque jour avant 11 heures à la COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et effectués pour les souscriptions et les rachats sur le cours suivant la réception de la demande.

Commission de souscription :

4.50% maximum négociable.

Cas d'exonération :

Il est possible de procéder en franchise de commission, à des opérations de rachat/souscription simultanés, sur la base d'une même valeur liquidative, pour un volume de transaction de solde nul.

Commission de rachat :

Néant.

Frais de gestion :

Montant maximum des frais de gestion : 1,40% HT, sur la base de l'actif net journalier de la SICAV, à l'exclusion des OPCVM en portefeuille du Groupe Promoteur. Ces frais sont imputés au compte de résultat de la SICAV.

Libellé de la devise de comptabilité :

Euro.